

DEC221442DR19

Décision portant délégation de signature à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC221239DAJ du 6 avril 2022 nommant Mme Aurélie MENARD aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Normandie du 7 au 30 avril 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée, dans la limite de ses attributions.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie MENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions, à M. Sébastien GRESIK, responsable du service pensions et accidents du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie MENARD et de M. Sébastien GREISIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions, à Mme Géraldine PHILIPPOT, adjointe au responsable du service pensions et accidents du travail

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 07 AVRIL 2022

La déléguée régionale par intérim
Aurélie MENARD

